



VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



RAPPORT annuel
sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

Année 2015

(Décret n° 2015 - 1827 du 30 décembre 2015)

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2016

Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE

Communauté de communes Val d'Amboise

Sommaire

I. Présentation du service Collecte et valorisation	3
1. Historique.....	3
2. Territoire.....	4
3. Présentation générale du service.....	4
4. Personnel.....	8
II. Activité pour l'exercice 2015.....	8
1. Activité du service	8
2. Indicateurs techniques.....	10
3. Indicateurs financiers	15
<i>La taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	17
<i>La redevance spéciale</i>	18
<i>Le produit de l'accès des professionnels en déchetterie</i>	18
<i>Les soutiens des éco-organismes</i>	18
<i>La reprise des matériaux</i>	19
<i>Les coûts complets et aidés du service</i>	19

I. Présentation du service Collecte et valorisation

1. Historique

Au cœur du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, le Val d'Amboise dans le département d'Indre-et-Loire réunit quatorze communes pour une population totale de 28703 habitants (source INSEE 2015, population municipale de 27996 habitants). La ville centre, Amboise, représente à elle seule près de 13530 habitants (population totale, population municipale de 13157 habitants).

La Communauté de communes couvre un territoire de 253 km².



Au sein du canton, les communes d'Amboise, Nazelles et Pocé-sur-Cisse constituent un syndicat d'assainissement en 1964.

Cette collaboration se renforce le 27 septembre 1966 avec la création du district d'Amboise, Nazelles et Pocé-sur-Cisse dont l'objectif premier est de garantir un développement local harmonieux et assurer la gestion concertée de services essentiels à la vie des communes. En effet, depuis le 5 janvier 1959, l'Etat encourage les communes ou syndicats de communes à constituer des districts pour réaliser des équipements et services en commun.

La commune de Chargé rejoint le district en 1974, puis Cangey, Saint-Règle et Souvigny-de-Touraine en 1996. En 2000, les communes de Neuillé-le-Lierre et de Noizay adhèrent au district.

Le 1er janvier 2002, le district urbain d'Amboise se transforme en communauté de communes sous le nom de Val d'Amboise. « Val » représente l'espace compris entre les coteaux nord et sud de la Loire ; « d'Amboise » est un rappel de la ville centre de la communauté de communes et de son passé historique.

Val d'Amboise, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), exerce depuis les compétences déléguées par les communes membres.

Le 1^{er} janvier 2005, les communautés de communes Val d'Amboise et des Deux Rives ont repris la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés à la suite de la dissolution du SICED (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et l'Élimination des Déchets).

Les deux collectivités Val d'Amboise et les Deux Rives ont passé une convention pour définir les modalités de gestion technique, juridique et financière de la compétence déchets entre les deux collectivités et garantir une gestion territoriale cohérente des déchets ménagers.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les deux entités ont fusionné pour devenir la communauté de communes du Val d'Amboise

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/09/2016

Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE

2. Territoire

Le territoire desservi regroupe aujourd'hui 14 communes pour 27996 habitants (source INSEE 2015, population municipale).

- Amboise
- Cangey
- Chargé
- Limeray
- Lussault-sur-Loire
- Montreuil-en-Touraine
- Mosnes
- Nazelles-Négron
- Neuillé-le-Lierre
- Noizay
- Pocé-sur-Cisse
- Saint-Règle
- Souvigny-de-Touraine
- Saint-Ouen-les-Vignes.

Le périmètre concerné est caractérisé par un habitat semi rural avec un taux d'habitat pavillonnaire proche de 78% et un faible taux d'habitat vertical (7%) concentré à 90% sur la ville centre Amboise. Le taux d'habitat individuel (hors Amboise) est proche de 95%.

Cette répartition de la population conditionne l'organisation de la collecte des déchets.

3. Présentation générale du service

3.1 Collecte en porte-à-porte ou par apport volontaire

Le service est assuré par la société SITA Centre Ouest pour la collecte en porte-à-porte et pour la collecte par apport volontaire. Ces marchés de prestations de services ont été conclus pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 (avec 2 fois un an de reconduction possible). Le marché pour la collecte par apport volontaire a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la communauté de communes de Bléré Val de Cher.

L'organisation du service diffère selon la nature des déchets (recyclables, non recyclables, encombrants...) et le type d'habitat (collectif, pavillonnaire...). De plus, la collectivité propose aux producteurs non ménagers de bénéficier du service de collecte destiné aux particuliers, suivant les mêmes modalités de fréquence, de présentation et de nature des déchets. En 2015, leur nombre est estimé à près de 1260 usagers professionnels (donnée issue du nombre d'administrations et de commerces dotés en bacs). Ce service fait l'objet de la facturation de la redevance spéciale pour certains.

Par ailleurs, une collecte spécifique des cartons des activités commerciales et services de la ville d'Amboise est effectuée deux fois par semaine dans le centre-ville par l'association d'insertion Objectif et une fois par mois sur le reste de la commune par la société SITA Centre Ouest.

Depuis janvier 2014, de nouveaux conteneurs réservés aux Textiles, Linge de maison et Chaussures usagés (TLC) ont été installés sur l'ensemble du territoire à raison d'un conteneur pour 2000 habitants. Ces conteneurs sont fournis et collectés par Le Relais (entreprise à but socio-économique) dans le cadre d'une convention.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/09/2016

Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE

Déchets	Contenant	Type de collecte	Secteurs	Fréquence de collecte
Déchets non recyclables	Bac	Porte à porte en camion benne bi compartimentée (simultanée avec les emballages)	Communes hors Amboise	hebdomadaire
			Amboise (est, nord et ouest), Zone industrielle de Chargé et Saint Règle	Bihebdomadaire (professionnels et habitat collectif) Hebdomadaire (particuliers)
			Centre ville d'Amboise	trihebdomadaire
Emballages et papiers	Bac	Porte à porte en camion benne bi compartimentée (simultanée avec les déchets non recyclables)	Communes hors Amboise	hebdomadaire
			Amboise (est, nord et ouest), Zone industrielle de Chargé et Saint Règle	Bihebdomadaire (professionnels et habitat collectif) Hebdomadaire (particuliers)
			Centre ville d'Amboise	trihebdomadaire
Emballages et papiers	Conteneur	Apport volontaire	Habitat collectif (quartier de la Verrerie à Amboise) et déchetterie	selon remplissage
Verre	Conteneur	Apport volontaire	Ensemble des communes	selon remplissage
Encombrants des personnes à mobilité réduite	Vrac	Porte à porte (camion plateau)	Ensemble des communes	mensuelle
Cartons des professionnels (administrations, commerces, activités de services)	Vrac	Porte à porte (camion plateau)	Centre-ville d'Amboise	bihebdomadaire
		Porte-à-porte en camion benne	Hors centre-ville d'Amboise	mensuelle
Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)	Conteneur	Apport volontaire	Ensemble des communes	hebdomadaire

A cette organisation générale s'ajoutent des « collectes additionnelles » en période estivale pour les déchets issus des campings :

- Camping municipal de Nazelles-Négron

Le camping est uniquement ouvert pendant la saison touristique, c'est-à-dire d'avril à septembre chaque année. Il est collecté une fois par semaine pendant cette période, excepté au cours des mois de juillet et août pendant lesquels une deuxième collecte est effectuée.

- Camping municipal d'Amboise

Le camping est uniquement ouvert pendant la saison touristique, c'est-à-dire d'avril à septembre chaque année. Outre la collecte normale en C2, le camping est également collecté une troisième fois pendant le pic de la saison touristique c'est-à-dire de juin à août chaque année.

- Camping municipal de Chargé

Le camping est uniquement ouvert pendant deux mois chaque année, pendant la saison touristique. Outre la collecte normale en C1 de la commune, il doit être collecté une seconde fois.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/09/2016

Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE

3.2 Filières de traitement

Les déchets collectés (hors cartons des commerçants et encombrants) sont acheminés vers le SMITOM d'Amboise (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) pour être regroupés et ensuite transférés vers les filières d'élimination (Incinérateur Arcante à Blois) et de valorisation (Centre de tri Coved à Chanceaux-près-Loches ; Verreries Saint Gobain).

Le tableau ci-dessous indique pour chaque flux collecté en porte-à-porte ou par apport volontaire, l'installation en charge du traitement :

Déchets	Prestataire	Centre de traitement
Déchets non recyclables	SMITOM d'Amboise	Incinération sur le site Arcante à Blois
Emballages et papiers	SMITOM d'Amboise	Centre de Tri de Chanceaux-près-Loches et recyclage (Coved)
Cartons des professionnels du centre-ville d'Amboise	OBJECTIF	Recyclage (Sarec à Amboise)
Cartons des professionnels hors centre-ville d'Amboise	SMITOM d'Amboise	Centre de Tri de Chanceaux-près-Loches et recyclage (Coved)
Verre	SMITOM d'Amboise	Saint Gobain (usines de Chateaubernard 16, Rozet Saint Albin 02 et Andrezieux Boutheon 42)
Encombrants	COVED	Filières de la déchetterie d'Amboise
Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)	LE RELAIS	Centre de tri de Favières 28 (Le Relais Eure et Loir)

Par ailleurs, le SMITOM traite sur sa plateforme de compostage, les déchets verts issus de la déchetterie d'Amboise.

3.3 Service déchetterie

Val d'Amboise est maître d'ouvrage d'une déchetterie construite en 2000 et située rue de la Mothe dans la zone d'activités de la Boitardière à Amboise.

Depuis le 1er janvier 2014, deux nouveaux marchés ont été attribués pour une durée de 4 ans avec une année de reconduction supplémentaire possible. Le lot n°1 pour l'exploitation de la déchetterie (accueil des usagers, entretien du site, mise à disposition des bennes et d'un engin mobile de compaction, enlèvement et traitement des déchets) a été réattribué à l'entreprise COVED. Le lot n°2 pour le système de gestion informatisé de la déchetterie (gestion informatisée, collecte et transmission des données, logiciel, fourniture des cartes électroniques, maintenance des équipements dont les barrières automatiques et la borne de lecture) a été réattribué à la société HORTEC Ingénierie (Net VLM).

Ce marché a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la communauté de communes de Bléré Val de Cher (propriétaire de 3 déchetteries) et a permis d'optimiser les conditions techniques et financières du service.

Des conventions sont également conclues avec des éco-organismes et des associations pour assurer à titre gracieux la collecte et le traitement de certains déchets.

Les types de déchets accueillis sur cet équipement et leurs exutoires sont les suivants :

Déchets	Entreprise (exutoire)	Traitement
Tout venant	COVED (Chanceaux-près-Loches 37)	Enfouissement ISDND classe 2
Ferraille	MENUT (Saint Pierre des Corps 37)	Recyclage

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/09/2016

Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE

Cartons	PAPETERIES PALM (Descartes 37 après une mise en balle au centre de tri COVED à Chanceaux-près-Loches)	Recyclage
Gravats	COVED (Chanceaux-près-Loches 37)	Enfouissement ISDND (Remblaiement, couverture)
Bois classe A (brut)	Ecosys (Saint Pierre des Corps 37)	Recyclage
Bois classe B (traité)	COVED (Chanceaux-près-Loches 37)	Enfouissement ISDND classe 2
Déchets verts	SMITOM d'Amboise	Compostage
Déchets Diffus Spécifiques	Eco DDS (collecteur BS Environnement à Saint Ouen 41)	Elimination selon le type de DDS (valorisation matière ou énergétique)
Déchets Diffus Spécifiques (non conformités d'EcoDDS)	BS Environnement (Saint Ouen 41)	Elimination selon le type de DDS (valorisation matière ou énergétique)
Déchets Diffus Spécifiques (ne pouvant être repris par EcoDDS)	Chimirec Delvert (Jaunay Clan 86)	Elimination selon le type de DDS (valorisation matière ou énergétique)
Amiante Ciment	COVED (Chanceaux-près-Loches 37)	Enfouissement ISDND
Huile de vidange	SOA SENI, collecteur (Esvres-sur-Indre 37)	Valorisation
Batteries	Chimirec Delvert (Jaunay Clan 86)	Recyclage
Piles	Corépile (collecteur Paprec D3E Martin Environnement à Chevilly 45)	Recyclage
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Eco-Systèmes (collecteur Derichebourg AFM recyclage à La Ville aux Dames 37)	Recyclage
Lampes à économie d'énergie	Recylum (collecteur Paprec D3E à Chauvigny 86)	Recyclage
Cartouches d'encre	Collectors (Mornant 69)	Recyclage
Radiographies	Pharmaciens Sans Frontières 37	Recyclage
Lunettes de vue	Africamitié	Recyclage
Bouteilles de gaz	Filières des distributeurs (Antargaz, Butagaz...)	Valorisation
Extincteurs	Quality Environnement (Saint Sauveur d'Aunis 17)	Valorisation
Pneumatiques	Mégapneus (Esvres sur Indre 37)	Valorisation

Des conteneurs d'apport volontaire sont également à la disposition des usagers du service pour y déposer leurs déchets d'emballages, papiers et verre (collectés et traités dans le cadre du service de collecte par apport volontaire) mais aussi pour les textiles, linge de maison et chaussures (TLC collectés dans le cadre de la convention avec Le Relais).

Y ont accès tous les habitants des communes du Val d'Amboise (accès gratuit, et apport limité à 2m³ par jour pour les déchets hors DMS), et les commerçants, artisans des mêmes communes, sous réserve de l'acceptation de leur dossier par le service collecte et valorisation du Val d'Amboise. Apport limité à 5m³ par semaine et facturé au m³ suivant la nature des déchets apportés aux tarifs votés par le conseil communautaire, soit :

Déchets	Tarif en €
Bois	20,00
Gravats	29,00
Ferrailles	-
Déchets verts	23,00
Tout venant	27,00
Cartons	-

Des conventions sont également passées avec les communautés de communes du Vouvrillon et du Castelrenaudais pour permettre aux habitants des communes de Noizay, Neuillé-le-Lierre et Montreuil-en-Touraine d'accéder aux déchetteries de Vernou-sur-Brenne et Neuillé-le-Lierre.

4. Personnel

La gestion technique et administrative de la collecte est assurée par 11 personnes représentant 2,91 équivalents temps plein selon le tableau suivant :

Qualité	Taux d'affectation (%)	Equivalent temps plein (etp)
Responsable du service	100	0.80
Animateur du tri	100	1
Agent d'accueil OM	40	0.4
Secrétariat des services techniques	10	0.1
Directeur des services techniques	10	0.1
Directeur général adjoint des services	5	0.05
Responsable communication	20	0.18
Agent comptable facturation	10	0.1
Responsable finance	9	0.07
Agent des ressources humaines	3	0.03
Responsable service marché	8	0.08
Total		2.91

Le personnel assure :

- L'information et la sensibilisation des usagers aux règles de collecte et de tri ;
- Le suivi des prestataires (qualité du service, passation et suivi des contrats, surveillance,...) : collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire, cartons des professionnels, gestionnaire de la déchetterie, location des conteneurs,...
- La gestion des contrats de soutien avec les éco-organismes (Eco Emballages, Eco Folio, Eco Systèmes...) ainsi que le suivi des conditions de reprises des matériaux ;
- Le suivi des performances de tri (au travers des caractérisations) ;
- La facturation de la redevance spéciale et des apports des professionnels en déchetterie ;
- La relation avec le SMITOM d'Amboise qui assure par délégation le tri et le traitement ;
- La mise en place et le suivi des actions de communication ;
- L'établissement et le suivi du budget ;
- Une veille technique et juridique.

II. Activité pour l'exercice 2015

1. Activité du service

L'année 2015, dans le domaine de la collecte et de la valorisation des déchets, a été riche, des éléments suivants en particulier:

- **Réorganisation du service de collecte** : Suite à l'étude d'optimisation du service réalisée en 2013 et la passation du marché de fourniture, distribution et maintenance

distribution des bacs jaunes s'est poursuivie pour les personnes n'ayant pas répondu à l'avis de passage du prestataire jusqu'en octobre 2015, soit un an après le début de l'opération.

- **Renouvellement des marchés de collectes séparatives des déchets ménagers et assimilés:**
Ultime étape pour la réorganisation du service, deux nouveaux marchés ont été attribués pour une durée de 5 ans avec la possibilité de les reconduire deux fois pour une année supplémentaire, soit une durée maximale de 7 ans. Le lot n°1 pour la collecte en porte-à-porte a été réattribué à l'entreprise Sita Centre Ouest. Le lot n°2 pour la collecte en apport volontaire a également été attribué à l'entreprise Sita Centre Ouest.
Le lot n°2 a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la communauté de communes de Bléré Val de Cher et a permis d'optimiser les conditions techniques et financières de cette prestation.
Leur mise en œuvre opérationnelle a débuté le 2 janvier 2015.
- **Renouvellement de la convention relative aux lampes usagées avec OCAD3E en mars :**
En 2006, le législateur a instauré le principe de la responsabilité financière des producteurs de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Depuis le 15 novembre 2006, les coûts liés au retraitement des DEEE ménagers sont répercutés sur le consommateur par une éco-participation.
Les producteurs de DEEE ont l'obligation d'adhérer à un éco-organisme auquel ils reversent cette éco-participation. Recylum a été agréé pour les lampes à économie d'énergie (tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes leds...) et a pour rôle d'en assurer l'enlèvement et le recyclage.
Les flux financiers transitent par OCAD3E qui est l'organisme coordonnateur agréé par arrêté ministériel et auquel Recylum participe. Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2009, Val d'Amboise avait signé les conventions avec Recylum et OCAD3E pour bénéficier de soutiens (technique et financier) à la valorisation des lampes récupérées sur la déchetterie d'Amboise.
Depuis, un nouvel arrêté d'agrément a été signé le 24 décembre 2014 pour prendre en compte le nouveau barème de soutien en faveur des collectivités. La durée de l'agrément est prévue du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020.
- **Renouvellement de la convention relative aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques avec OCAD3E en avril :**
Sur le même principe que Recylum, Eco Systèmes a été agréé pour le gros électroménager, l'électronique grand public, l'informatique, la téléphonie, les jeux, les outils et le petit électroménager.
OCAD3E assure l'interface juridique et financière entre la collectivité et Eco Systèmes.
Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 12 mai 2011, Val d'Amboise avait signé une première convention avec OCAD3E et Eco Systèmes pour bénéficier d'une part de soutiens techniques (fourniture de contenants adaptés, enlèvement et traitement gratuits) et d'autre part de soutiens financiers (soutien à la tonne, aide à la communication...) pour la valorisation des DEEE collectés.
De même que pour les lampes usagées, la durée du nouvel agrément est prévue du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020.
- **Signature du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec l'éco-organisme Eco-mobilier fin avril :**
Par décret du 6 janvier 2012, le législateur a instauré le principe de la responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement concernant la prévention, la collecte et le traitement de ces déchets.
Le 26 décembre 2012 Eco-mobilier a été agréé par arrêté comme éco-organisme national de référence pour la mise en place de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA) sur une durée de 5 ans.
Eco-mobilier prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché (fabricants et distributeurs) relatives à la gestion des DEA, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.
L'objectif de la filière est d'atteindre 45% de recyclage et de réutilisation des DEA à fin 2015, et 80% de valorisation pour fin 2017.
La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés sont pris en charge par Eco-mobilier.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/09/2016

Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE

La quantité de DEA potentiellement récupérables sur la déchetterie d'Amboise est estimée à 390 tonnes par an (sur la base des tonnages des flux Bois, Ferraille et Tout venant). Cette nouvelle filière permettra de valoriser des déchets dont la majorité est actuellement envoyée en enfouissement et d'effectuer des économies sur leur traitement.

En attendant la mise en place d'une benne sur la déchetterie en janvier 2016, Val d'Amboise percevra des compensations financières dès juillet 2015.

▪ **Renouvellement du marché de lavage des conteneurs d'apport volontaire :**

Mi-juin, un nouveau marché a été passé avec la société NVS Environnement pour le lavage intérieur et extérieur des 110 conteneurs d'apport volontaire du territoire. Ce contrat est conclu pour l'année en cours et jusqu'au 31 décembre 2016 avec la possibilité de le reconduire deux fois pour une période d'un an au maximum. Il comprend trois campagnes de lavage réalisées par an et en dehors de la période hivernale. La première a eu lieu en juillet, la seconde (extérieur des conteneurs à verre uniquement) en septembre et la dernière en novembre.

Ce marché a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la communauté de communes de Bléré Val de Cher et a permis d'optimiser les conditions techniques et financières du service.

▪ **Information et sensibilisation des usagers au tri des déchets :**

Depuis 2011, une animatrice sensibilise les scolaires afin que l'apprentissage du tri commence dès l'école. Plusieurs séances sont proposées ayant pour thème : le tri sélectif, le recyclage ou devenir des déchets, le compostage individuel, le papier recyclé, le développement durable et le gaspillage alimentaire.

En 2015, près de 310 élèves ont été sensibilisés. Le bilan de ces animations (de 1h00 à 1h45 selon le thème de la séance) est décrit ci-après :

- Mosnes (1 classe de CM1, 24 élèves) de mars à mai;
- Nazelles-Négron (2 classes de CE1 et CE2, 51 élèves) de mars à avril ;
- L'école Rabelais-Richelieu à Amboise (2 classes de CP et CE1, 48 élèves) en avril;
- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à Noizay ont suivi les animations sur le tri sélectif et le recyclage (2 groupes de CE1, CE2, CM1 et CM2, 45 élèves) ;
- Le centre de loisirs d'Amboise (20 enfants) a suivi l'animation sur le recyclage.
- Mosnes (1 classe de CM1, 20 élèves) d'octobre à novembre ;
- L'école Paul-Louis Courier à Amboise (1 classe de CE2/CM1, 26 élèves) en novembre ;
- Souvigny (3 classes de CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2, 78 élèves) de novembre à décembre.

2. Indicateurs techniques

2.1 Conteneurisation

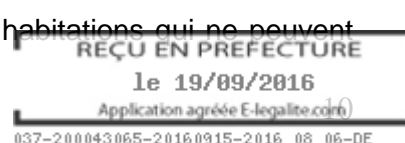
- Porte-à-Porte

La fourniture, distribution et maintenance des bacs mis à la disposition des usagers pour la collecte de leurs déchets (non recyclables, emballages et papiers) est assurée par la société Plastic Omnium Systèmes Urbains dans le cadre d'un marché public de prestations de services.

Le parc de bacs en place représente :

Nombre de bacs	2015	2014
Déchets ménagers non recyclables	13 331	13 138
Emballages	11 688	10 614
Papiers	42	177
Total (bacs)	25 061	23 929
Volume Total (m3)	3 917	3 686

Une partie de ces bacs équipent environ 30 points de regroupement pour les habitations qui ne peuvent être desservies individuellement (voies difficiles d'accès).



Au total 13 018 producteurs sont dotés dont :

- 11573 particuliers,
- 810 commerces,
- 397 immeubles,
- 197 administrations,
- 41 divers (particuliers rattachés à des bacs de regroupement).

La société Plastic Omnium Systèmes Urbains a réalisé la maintenance curative et préventive de 772 bacs. L'ajustement du parc se traduit par 2 558 bacs qui ont été ajoutés, retirés ou échangés. Soit un total de 3330 bacs qui ont nécessité une intervention. Enfin, le suivi du parc a permis de vérifier l'état de 7 331 bacs (lors des tournées des agents ou du contrôle des bacs présents chez les usagers lors d'une intervention), soit 29 % de taux d'inspection du parc.

A noter que la forte évolution du parc de bacs en 2014 suite à la réorganisation du mode de collecte en mélange des emballages et papiers s'est poursuivie en 2015. En effet, de nombreux usagers se sont signalés tardivement pour récupérer leur bac jaune.

- Apport volontaire

La collecte du verre puis des déchets d'emballages et de papiers (pour certaines zones d'habitat collectif) est réalisée à l'aide du parc suivant :

- 102 conteneurs de 3 m³ pour le verre,
- 9 conteneurs de 3 ou 4 m³ pour les emballages et papiers en mélange.

2.2 Les composteurs

Dans le cadre de la réduction des déchets à la source, l'opération de distribution de composteurs lancée en 2005, s'est poursuivie en 2015. Elle ciblait au départ 10% des foyers avec jardin soit 980 au total. Depuis 1714 composteurs de 320 litres ont été mis à disposition des usagers moyennant une participation de 15 euros. Le taux d'équipement est de l'ordre de 16 % des logements individuels (10653 logements individuels pour 13698 logements au total, source Insee 2012).

Depuis fin 2014, un bio-seau de 7 litres est fourni en plus avec le composteur pour faciliter le tri des déchets de cuisine.

2.3 Kilométrage parcouru

Pour une année complète de collecte en porte-à-porte, le kilométrage parcouru est estimé à :

Déchets non recyclables et emballages/papiers en mélange	99 606 km
Cartons des professionnels d'Amboise (hors centre-ville)	1 041 km
Déchets encombrants	399 km
Total 2015	101 046 km

Pour une année complète de collecte par apport volontaire (points tri emballages, papiers et verre), le kilométrage parcouru est estimé à :

Emballages/papiers en mélange	5 278 km
Emballages en verre	19 607 km
Total 2015	24 885 km

2.4 Collecte en porte à porte et par apport volontaire

La 1^{ère} année de collecte « en mélange » des emballages et des papiers recyclables a été marquée par une baisse sensible du volume d'ordures ménagères et une hausse conséquente du volume des emballages et des papiers (près de 30%).

Au final, plus de 2700 tonnes de déchets recyclables ont été collectées, soit une progression de 13% par rapport à 2014.

	Tonnage 2015	Tonnage 2014	Evolution (%) 2015/2014
Déchets non recyclables	5988	6270	-4,5%
Emballages porte à porte	1480	522	Collecte en mélange
Papiers porte à porte		492	
Emballages et papiers en porte à porte	1480	1014	+47%
Emballages apport volontaire	60	19	Collecte en mélange
Papiers apport volontaire		153	
Emballages et papiers en apport volontaire	60	172	-65%
Gros cartons		67	Arrêt de la collecte
Verre	1180	1152	+2,4%
Sous total recyclables	2720	2405	+13%
Sous total non recyclables et recyclables	8708	8675	+0,4%
Déchets verts Amboise		247	Arrêt des collectes
Déchets verts Nazelles-Négron		163	
Encombrants Nazelles-Négron		26	Arrêt des collectes
Encombrants Amboise		14	
Encombrants PMR	6		Nouvelle collecte
TOTAL	8714	9125	-4,5%

Cartons des professionnels du centre-ville d'Amboise	107	106	+1%
Cartons des professionnels d'Amboise (hors centre-ville)	6		Nouvelle collecte

Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)	58	53	+9%
--	----	----	-----

Les déchets recyclables (hors cartons des professionnels de la commune d'Amboise et TLC) représentent 31% des déchets collectés. Chaque habitant en a trié 95 kilogrammes.

Déchets collectés	Tonnages 2015	Tonnages 2014	Kg/an/habitant en 2015	Kg/an/habitant en 2014	Evolution % (Kg/an/habitant) 2015/2014
Déchets non recyclables	5988	6270	209	220	-5%
Emballages	1540	541	54	19 kg	+29%
Papiers		645		23 kg	
Cartons		67		2 kg	Arrêt de la collecte
Verre	1180	1152	41	40 kg	+2,5%
Total	8708	8675	304	304 kg	-%

2.5 Performance de tri

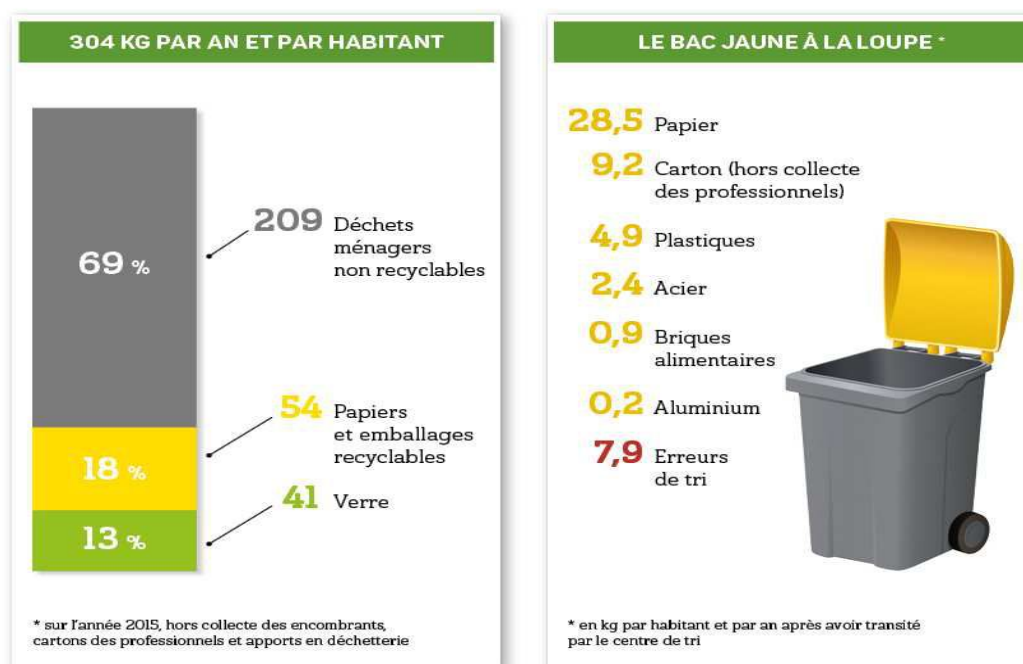
Les données suivantes permettent d'évaluer la performance de tri sur l'ensemble du territoire du Val d'Amboise.

	Taux de refus moyen en 2015	Taux de refus moyen en 2014
Emballages en porte-à-porte	12,52 %	21,13 %
Papiers en porte-à-porte		1,74 %
Emballages en apport volontaire		46,11 %
Papiers en apport volontaire		4,41 %
Gros Cartons en porte-à-porte	Arrêt de la collecte	3,22 %

La réorganisation du service de collecte en 2015 avec la mise en place de bacs jaunes pour la collecte en mélange des emballages et papiers a permis de retirer sur certaines zones d'habitat collectif les conteneurs d'apport volontaire qui n'étaient alors plus nécessaires et pour lesquels la qualité du tri était moindre.

La quantité totale de refus de tri représente 217 tonnes de déchets traités par enfouissement, soit 62 tonnes de plus par rapport à 2014. Cette quantité déjà en hausse en 2014 représente près de 8 kg par habitant et par an.

L'illustration suivante montre les quantités de déchets collectés (en kg/habitant/an) en 2015:



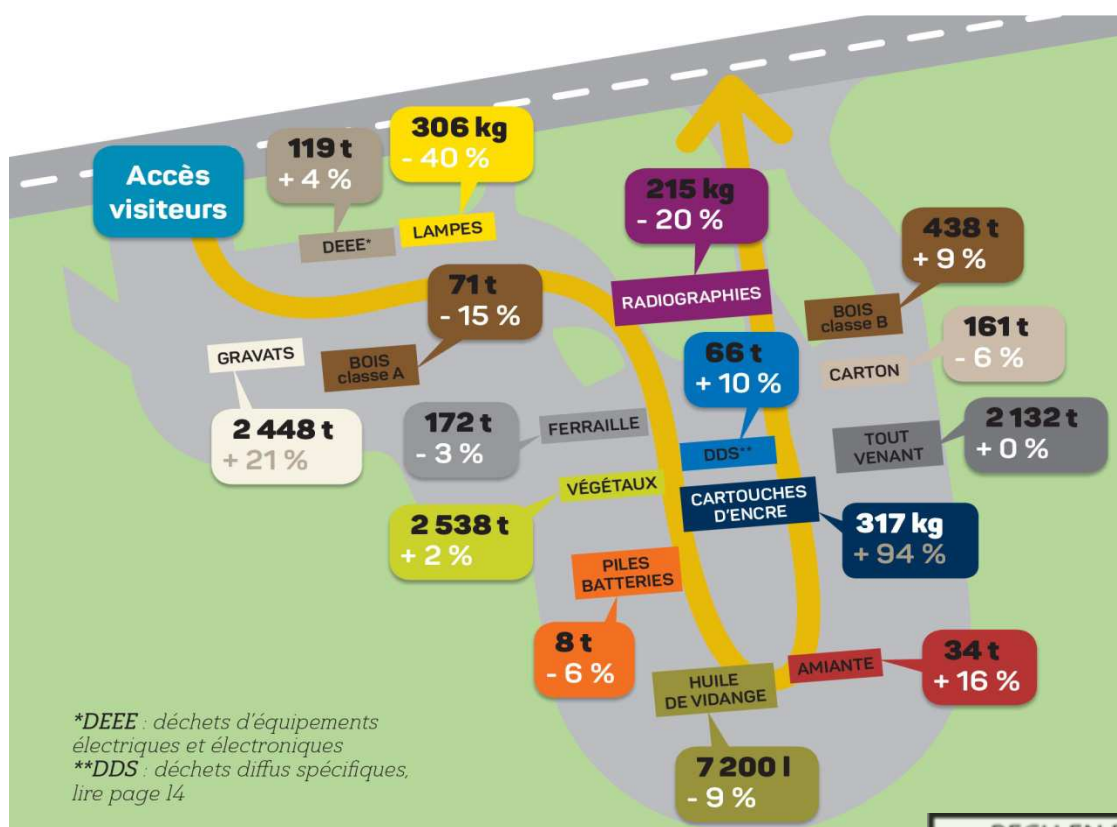
Il est précisé que les tonnages collectés ne peuvent pas être distingués entre les déchets ménagers et les déchets assimilés (hormis pour les cartons des professionnels) car ils sont collectés sur les mêmes circuits.

2.6 Déchetterie

En 2015, la déchetterie a accueilli 84749 usagers particuliers et 1535 professionnels. Le nombre de visites supplémentaires (8191) par rapport à 2014, représente l'équivalent d'un mois de visites au plus fort de la saison (2 fois moins en saison hivernale). Près de 8200 tonnes de déchets ont été déposées, ce qui représente une hausse de plus de 6% des apports en un an.

Déchets	Tonnage 2015	Tonnage 2014	Variation 2015/2014
Tout venant	2132	2130	-
Ferraille	172	177	-3%
Cartons	161	171	-6%
Gravats	2448	2026	+21%
Bois (classes A)	71	83	-15%
Bois (classe B)	438	402	+9%
Déchets verts	2538	2489	+2%
Déchets Diffus Spécifiques (DDS ou déchets dangereux)	66	60	+10%
Amiante Ciment	34	29	+16%
Batteries et Piles	8,5	9	-6%
Huile de vidange (litres)	7200	7900	-9%
Cartouches d'encre usagées	0,317	0,163	+94%
Radiographies usagées	0,215	0,27	-20%
Lampes à économie d'énergie	0,306	0,505	-40%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	119	115	+4%
Total (hors huile de vidange)	8188	7692	+6%
Taux de valorisation (hors amiante, gravats et DMS)	54%	53%	+2%

L'illustration suivante montre les quantités de déchets collectés en 2015:



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2016

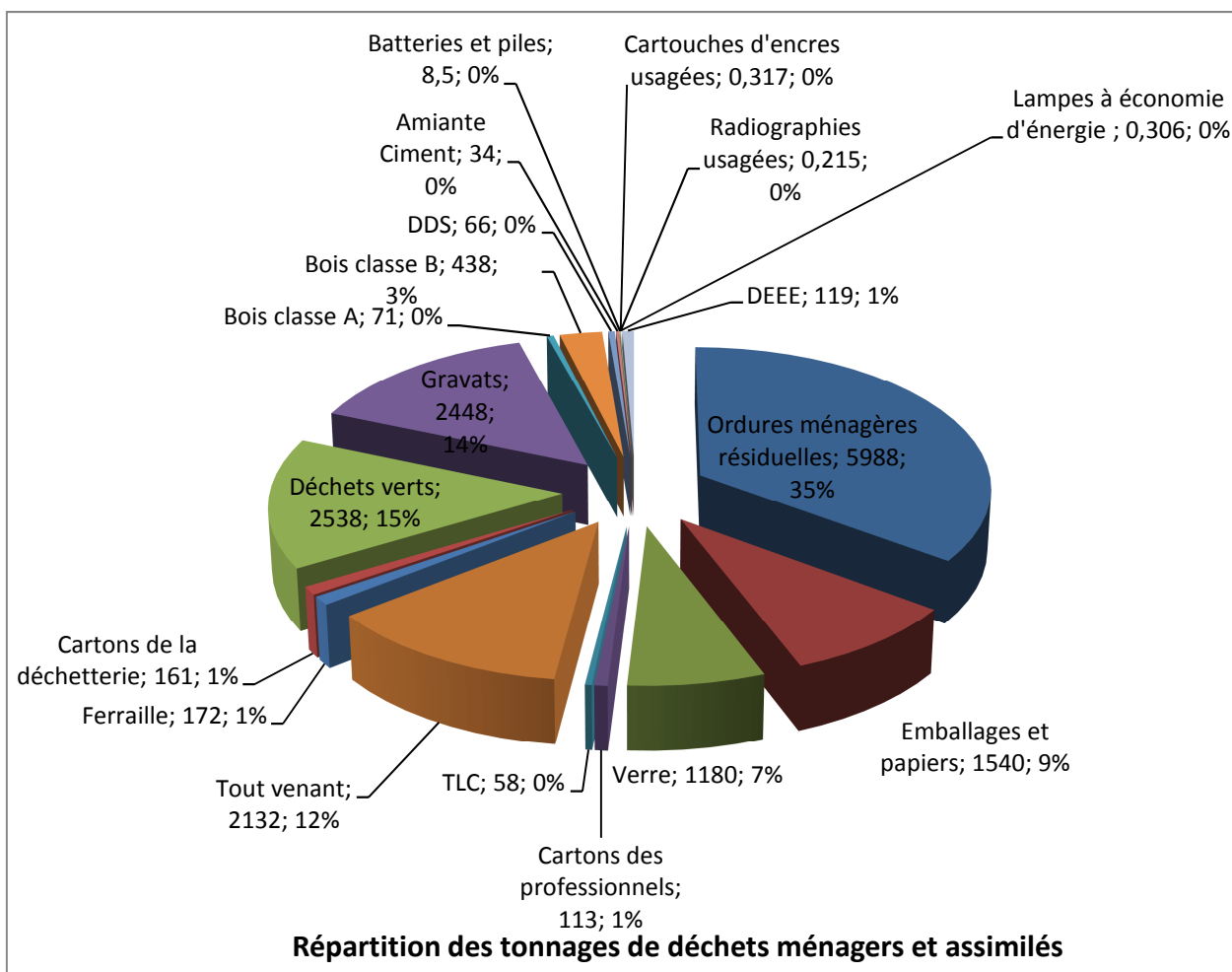
Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE

Le taux de valorisation des déchets est passé à 54% (il était de 53% en 2014). Sans nouvelle filière de valorisation mise en œuvre cette année, ce taux reste stable et devrait progresser avec la mise en place d'une benne pour les Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA) en remplacement de la benne à bois (classe B) début 2016.

2.7 Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

L'ensemble des déchets collectés (porte-à-porte, apport volontaire et déchetterie) représente près de 17000 tonnes réparties de la façon suivante :



La comparaison de ce bilan avec celui de l'année 2010, montre une hausse de 11% du tonnage global ; pour une augmentation de 5% de la population sur la même période.

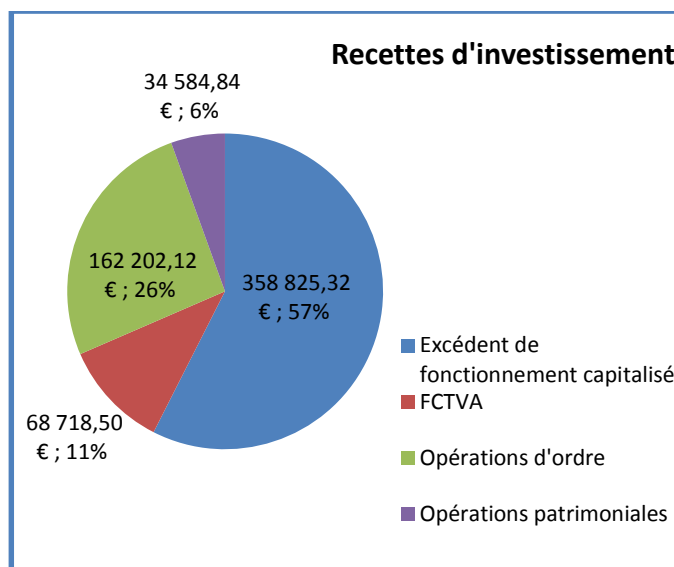
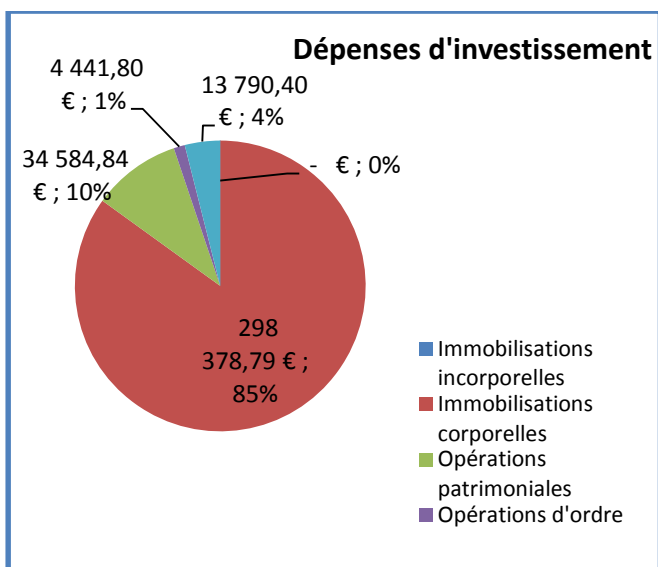
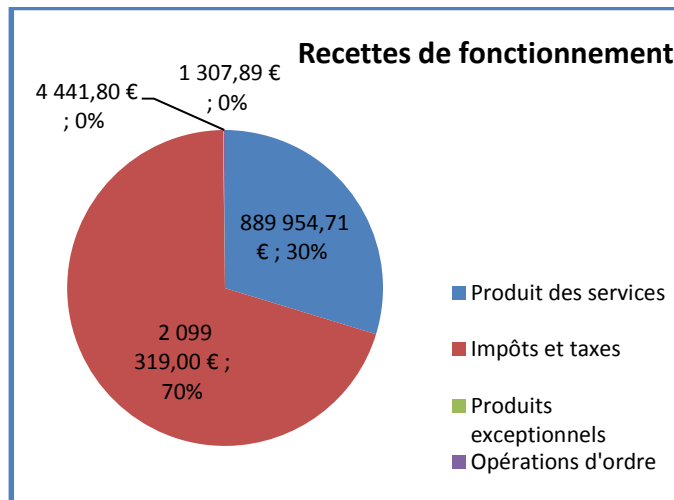
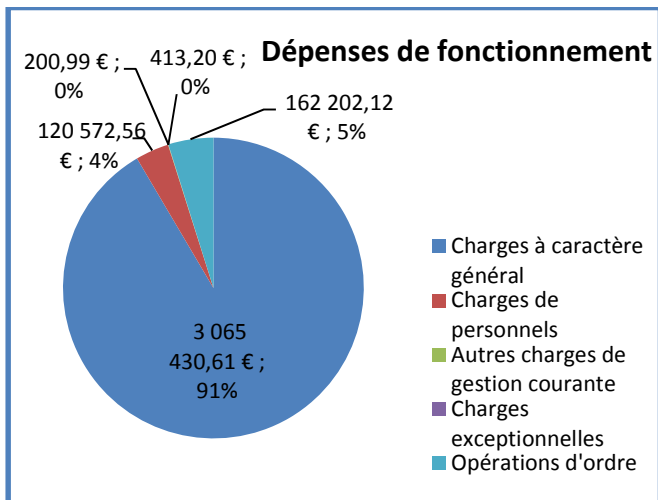
La réduction de la part des ordures ménagères résiduelles incinérées est de -7% alors que la part des déchets enfouis (uniquement tout venant) a augmenté de 22%.

Le taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés est de 70%.

3. Indicateurs financiers

3.1 Présentation du budget

Le compte administratif 2015 du budget annexe des ordures ménagères de Val d'Amboise est joint en **annexe**. La répartition des dépenses et recettes est présentée ci-après :



Les dépenses d'investissement ont été réalisées pour l'acquisition de bacs jaunes pour la collecte (288 208 euros) et la réalisation de travaux sur la déchetterie (10 170 euros).

3.2 Détail des dépenses de fonctionnement

Les coûts des principales prestations nécessaires au fonctionnement du service sont donnés ci-après :

Prestation	Entreprise	Montant annuel 2015 en € TTC
Exploitation de la déchetterie d'Amboise	COVED	549 355
Gestion informatisée de la déchetterie	Net VLM	7 464
Accès à la déchetterie de Vernou-sur-Brenne	CC du Vouvrillon	29 135
Accès à la déchetterie de Neuillé-le-Lierre	CC du Castel Renaudais	23 298
Collecte	SITA (porte à porte)	1 020 726
	SITA (apport volontaire)	53 804
	VEOLIA PROPLETE (solde de l'ancien marché de l'apport volontaire)	4 305

Location maintenance des bacs	PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains	164 559
Lavage des conteneurs d'apport volontaire	NVS Environnement	15 539
Centre de Tri	SMITOM d'Amboise	289 455
Traitement des déchets verts de la déchetterie	SMITOM d'Amboise	76 668
Traitement des OMR	SMITOM d'Amboise	756 863
Collecte des cartons des professionnels	OBJECTIF	23 043

3.3 Détail des recettes de fonctionnement

Il existe différentes sources de recettes pour le service de collecte et de valorisation des déchets :

- ❖ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- ❖ La redevance spéciale
- ❖ Le produit de l'accès des professionnels en déchetterie
- ❖ Les soutiens des éco-organismes Eco DDS, Eco Emballages, Eco Folio, Eco Systèmes et Eco TLC.
- ❖ La reprise des matériaux

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le mode de financement utilisée par le Val d'Amboise pour la collecte et le traitement des déchets ménagers est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : la TEOM. Celle-ci s'exprime sous la forme d'un taux s'appliquant sur la valeur locative du bâti et est recouvrée en même temps que les impôts fonciers.

Chaque année, la communauté de communes vote donc les taux de la TEOM sur son territoire en fonction des besoins prévisionnels de financement du service mais aussi en tenant compte des différences de valeurs locatives des propriétés bâties entre les communes. Cette différence explique les variations de taux d'une commune à une autre.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des taux depuis 2005 (date de prise d'effet de la compétence élimination des déchets ménagers et assimilés).

Zone	Commune	Taux 2015	Taux 2014-2013	Taux 2012	Taux 2011	Taux 2010	Taux 2009	Taux 2008	Taux 2007	Taux 2006	Taux 2005	
1	Amboise	7,03%	7,03%	7,23%	7,23 %	8,22%	8,99%	9,43%	9,38%	12,87%	13,14%	
2	Cangé	11,27%	11,47%	12,90%	12,90%	14,97%	14,82%	14,82%	15,47%	16,50%	16,50%	
	Chargé	10,55%	10,03%	10,03%	10,03%	11,04%	11,35%	11,99%	12,10%	16,15%	16,96%	
	Nazelles-Négron	11,42%	11,77%	12,08%	12,08%	13,05%	12,03%	15,84%	15,33%	18,08%	18,08%	
	Neuillé-le-Lierre	11,24%	11,40%	12,87%	12,87%	14,01%	17,26%	17,26%	15,93%	15,93%	15,93%	
	Noizay	10,81%	10,54%	10,54%	10,54%	11,62%	14,57%	15,93%	14,61%	14,61%	14,61%	
	Pocé-sur-Cisse	10,88%	10,68%	11,11%	11,11%	13,09%	12,79%	15,64%	14,73%	15,85%	15,85%	
	Saint-Règle	10,33%	9,58%	9,58%	9,58%	9,58%	12,72%	12,72%	14,34%	15,93%	17,87%	
	Souvigny-de-Touraine	12,16%	13,25%	14,81%	14,81%	14,85%	15,37%	19,35%	17,17%	21,20%	24,38%	
	Limeray											18%
	Lussault-sur-Loire											16,50%
	Montreuil-en-Touraine	11,04%	11%	12%	13,22%	14,00%	14,22%	15,22%	14,22%	17,26%		20%
Mosnes											18%	
Saint-Ouen-les-Vignes											18%	

Suite à la fusion des communautés de communes Val d'Amboise et des Deux Rives, au 1^{er} janvier 2014 le

conseil communautaire a fait le choix de reconduire pour l'année 2014 les taux de 2013.

Dès 2015, il a été institué deux zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM sont appliqués ainsi que l'application du mécanisme de lissage des taux pour une période de deux ans. A terme, le taux dit « pivot » de la zone 2 sera de 11,07% et résulte du taux moyen pondéré de chaque commune par leurs bases respectives.

La recette provenant du versement de la TEOM s'élève pour 2015 à 2 099 319 euros.

La redevance spéciale

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la redevance spéciale est applicable à tout producteur non ménager utilisateur du service. Elle est calculée à partir de la fréquence de ramassage et du volume des bacs des déchets non recyclables, avec un forfait gratuit de 360 litres hebdomadaires. Différents tarifs sont appliqués selon le secteur d'activité afin de tenir compte d'une saisonnalité dans la production de déchets et sont réévalués chaque année par délibération des conseils communautaires.

Le produit de la redevance spéciale se monte pour l'exercice 2015 à 276 423 euros.

Le produit de l'accès des professionnels en déchetterie

L'accès des professionnels en déchetterie est autorisé à titre onéreux suivant des tarifs par flux qui sont fixés chaque année par le conseil communautaire du Val d'Amboise.

Pour l'année 2015, ce produit se monte à 17 460 euros.

Les soutiens des éco-organismes

En 2011, Val d'Amboise a signé un nouveau contrat (barème E) avec Eco-Emballages. Conclu pour une durée de six ans, le montant des soutiens financiers est conditionné par les performances de collecte de la collectivité.

En 2015, Eco-Emballages a publié les résultats de la quatrième année de contrat (soit 2014) et a situé la performance du service du Val d'Amboise à 67,8%. Cette baisse du taux moyen de recyclage des emballages (69,5% en 2011, 75,4% en 2012, 82,5% en 2013) ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement (75% en 2012) contrairement aux années passées. Les résultats concernant 2015 ne seront connus qu'en 2016.

Depuis 2007, un contrat a été également conclu avec la société Eco Folio pour les imprimés gratuits (prospectus, annuaires, presse gratuite d'annonces...). Ce contrat a été renouvelé suite au ré-agrément d'Eco Folio en 2013.

En 2015 les conventions passées avec les sociétés Ocad 3E, Eco Systèmes et Recylum pour la reprise des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et des lampes usagées issus de la déchetterie ont été renouvelées.

En 2013, un contrat a été passé avec l'éco-organisme Eco DDS pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ou déchets dangereux (peintures, solvants, acides, bases...) apportés par les ménages à la déchetterie d'Amboise. L'adhésion à cet organisme permet d'optimiser la collecte de ces déchets à un moindre coût (fourniture de conteneurs adaptés, enlèvement et traitement gratuits, mise à disposition d'outils de communication...). Près de 29 800 euros ont été économisés de cette façon en 2015.

Pour l'année 2015, le montant de ces remboursements est de :

Eco Emballages	324 413 €
Eco Folio	31 574 €
Eco Systèmes et Recylum (OCAD 3E)	7 434 €
Eco DDS	1 599 €
Eco TLC	2 777 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/09/2016

Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE

La reprise des matériaux

Les filières de reprise des matériaux issus de la collecte sélective (acier, aluminium, carton, briques alimentaires, plastiques, papiers et verre) ont reversé à Val d'Amboise 193 467 euros.

La recette provenant du recyclage des cartons des professionnels du centre-ville d'Amboise s'élève pour 2015 à 6 318 euros.

Le produit issu du rachat de la ferraille de la déchetterie par l'entreprise MENUT est de 25 380 euros.

Le produit issu du rachat des batteries par l'entreprise Coved dans le cadre du marché d'exploitation de la déchetterie est de 485 euros

3.4 Indicateurs de coûts

Les indicateurs de coûts sont présentés en €TTC pour tenir compte du régime fiscal du service.

Le coût complet correspond à la totalité des charges liées au service rendu (collecte, déchetterie) sans tenir compte des produits perçus (vente des matériaux, soutiens des éco-organismes, facturations des professionnels, régie de recettes).

Le coût aidé correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement (coût complet déduction faite des produits du service).

Les coûts complets par étape technique

	Indicateur	Pré-collecte	Collecte	Traitement	Déchetterie
Coût par étape technique	Coût à la tonne En €TTC / tonnes / an	20.92	124.15	119.27	104.44
	Coût par habitant En €TTC / habitant / an	6.64	39.38	37.58	30.55

Les coûts à la tonne pour la pré-collecte, la collecte et le traitement ne tiennent pas compte des tonnages collectés sur la déchetterie.

Les coûts complets et aidés du service

	Indicateur	2015	2014	2013
Coût à la tonne	Coût complet du service En €TTC / tonnes / an	179.92	151.25	163.47
	Coût aidé du service En €TTC / tonnes / an	127.79	98.81	99.74
Coût par habitant	Coût complet du service En €TTC / habitant / an	109.63	92.49	95.00
	Coût aidé du service En €TTC / habitant / an	77.87	60.42	57.97

La réorganisation du service (achat et distribution de bacs jaunes, rachat de l'ancien parc de bacs...) pour collecter en mélange les emballages et les papiers explique la hausse des coûts en 2015.

Le Président

Claude VERNE

Annexe : Le compte administratif 2015 du budget annexe des ordures ménagères du Val d'Amboise

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 19/09/2016

Application agréée E-legalite.com

037-200043065-20160915-2016_08_06-DE